

ASSEMBLEE GENERALE du 22/06/2022

Présents : Gianni GALLIA / Delphine ROUSSELET / Régis THIEVIN / Nicolas REBILLARD / Mickaël BAUDUSSON / Cindy BERTRON / Christophe DENIAUD / Mickaël CLOAREC / Christophe BOURDAIS / Emmanuel GERBOIN / Catherine TATTEVIN / Pierre-Yves ALGIER-SAUZET / Véronique BOISSEL / Ludivine TURPIN DUFIEF / Philippe GOISET / Virginie BRETAUDEAU / Camille DESLOGES / Sophie MANCEAU / Claude BAUDIN / Christophe BLAIS.

Accueil et tour de table. Monsieur Gallia explique que c'est la 3^{ème} AG à laquelle il participe ; il constate une dynamique remarquable du pilotage de la démarche « Un avenir après le travail ». 2022 est l'année de lancement du plan de transformation des ESAT, avec un cadre juridique qui se rénove pour faciliter les accompagnements vers le milieu ordinaire ; il rappelle l'appel à projet en cours pour aider financièrement les ESAT dans leur développement. IL nous faut vraiment anticiper au maximum nos demandes (bien avant la date limite de fin juillet) afin que l'ARS puisse efficacement lire nos dossiers.

Rapport moral et d'activité 2021

La dernière AG ayant été en octobre dernier, tous les objectifs n'ont pas été travaillés. L'activité a été tournée vers le recrutement et la mise en place du poste de chef de projet Un avenir après le travail.

Rapports adoptés à l'unanimité.

Rapport financier 2021 :

Recettes : 4000€ adhésions

Dépenses en hausse en raison de l'adhésion interrégionale à la Démarche Un avenir après le travail + location de salles pour les formations. Les adhésions ne permettent pas de financer toutes les dépenses, le résultat 2021 est déficitaire à -3761.03€.

Rapport financier adopté à l'unanimité.

Montant de la cotisation 2022 :

Les cotisations actuelles ne sont pas équitables, les structures portant plusieurs ESAT paient la même chose que celui qui n'a qu'1 ESAT. Le bureau a donc réfléchi sur des modalités plus équitables et qui permettent d'équilibrer le budget, sur la base des dépenses 2021 qui semblent pérennes ; la proposition se base sur un coût à hauteur de 2€/travailleur. La cotisation actuelle est :

Directeur ESAT unique : 150€

Directeur Multi ESAT : 280€.

Proposition de cotisation 2022 :

- 80 ETP et -, associations sans ESAT : 150€
- De 81 à 149 ETP : 250€
- De 150 à 249 ETP : 450€
- De 250 à 349 ETP : 600€
- 350 ETP et + : 800€

Nouveaux montants adoptés à l'unanimité. Les appels à cotisation 2022 vont être envoyés prochainement.

Pour l'instant, c'est le Directeur qui adhère et non son association ou l'ESAT, même si cela peut être clairement prévu dans la fiche de poste du Directeur ; philosophiquement, un directeur pouvait ainsi adhérer à ARDESAT sans l'accord de son employeur.

Cela est à réfléchir dans les années prochaines (objectifs 2022/2023). Monsieur Gallia pense que c'est très intéressant d'être autre que de représenter des OG, qui ont leurs propres canaux.

Composition du CA

Auditeurs = personnes qui souhaitent entrer au CA : 1 année d'observation.

Invités : personnes cooptées par un directeur adhérent, sans droit de vote.

Christophe BOURDAIS souhaite rentrer à la place d'André Blanchet. *Entrée au CA à l'unanimité.*

Intervention de Monsieur Blin à 10h30 (cf PP joint).

Clôture de l'AG à 12h30.